



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT :

NUMÉRO 1841-03-2017 - RÈGLEMENT ZONAGE NUMÉRO 1841-04-2017 - RÈGLEMENT ZONAGE

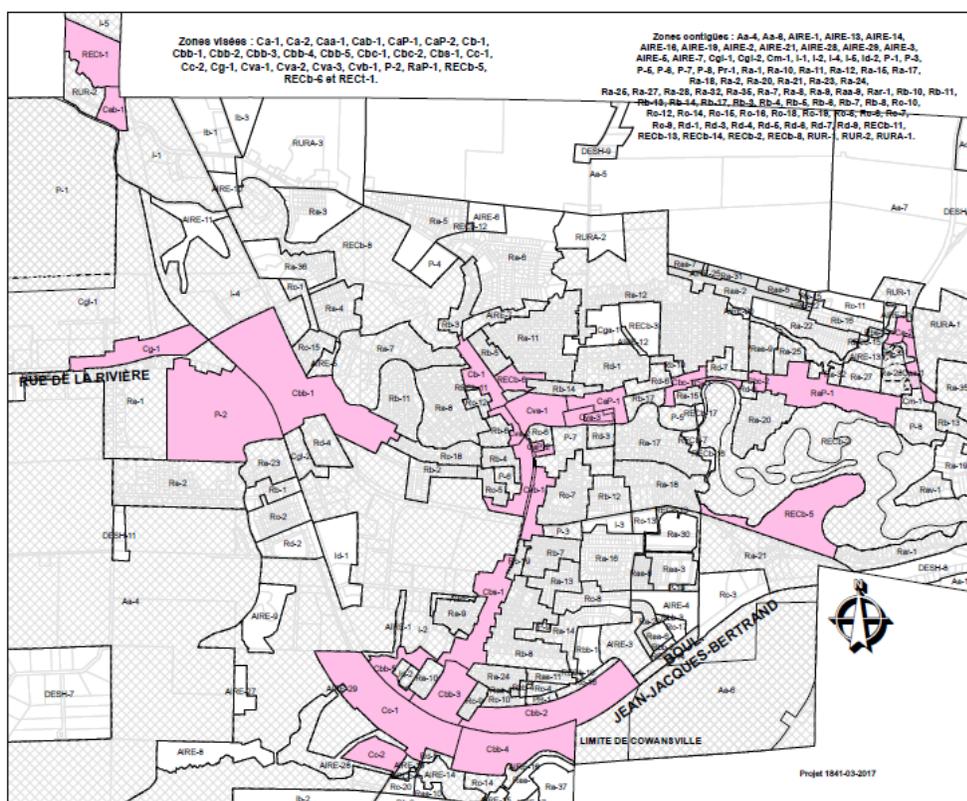
Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2017, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté les premiers projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 1841-03-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser la catégorie d'usage « Vd – Vente au détail relié à l'industrie » dans les zones dont les usages de « Services hôteliers » et « Restauration » sont autorisés ainsi que l'emplacement et le nombre de cases de stationnement pour les immeubles d'habitation privée d'hébergement ainsi que le multifamilial lorsque localisés dans un secteur assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- Règlement numéro 1841-04-2017 modifiant le Règlement de zonage n° 1841 afin de modifier le plan de zonage de manière à exclure une partie du lot 3 799 527 localisé dans la zone Cbb-1 à l'intérieure de la zone industrielle I-2.

1. Le projet de règlement 1841-03-2017 a pour objet :

- a) De modifier l'emplacement et le nombre de cases de stationnement pour les immeubles d'habitation privée d'hébergement ainsi que le multifamilial lorsque localisés dans un secteur assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- b) D'autoriser la catégorie d'usage « Vd – Vente au détail relié à l'industrie » dans les zones dont les usages de « Services hôteliers » et « Restauration »

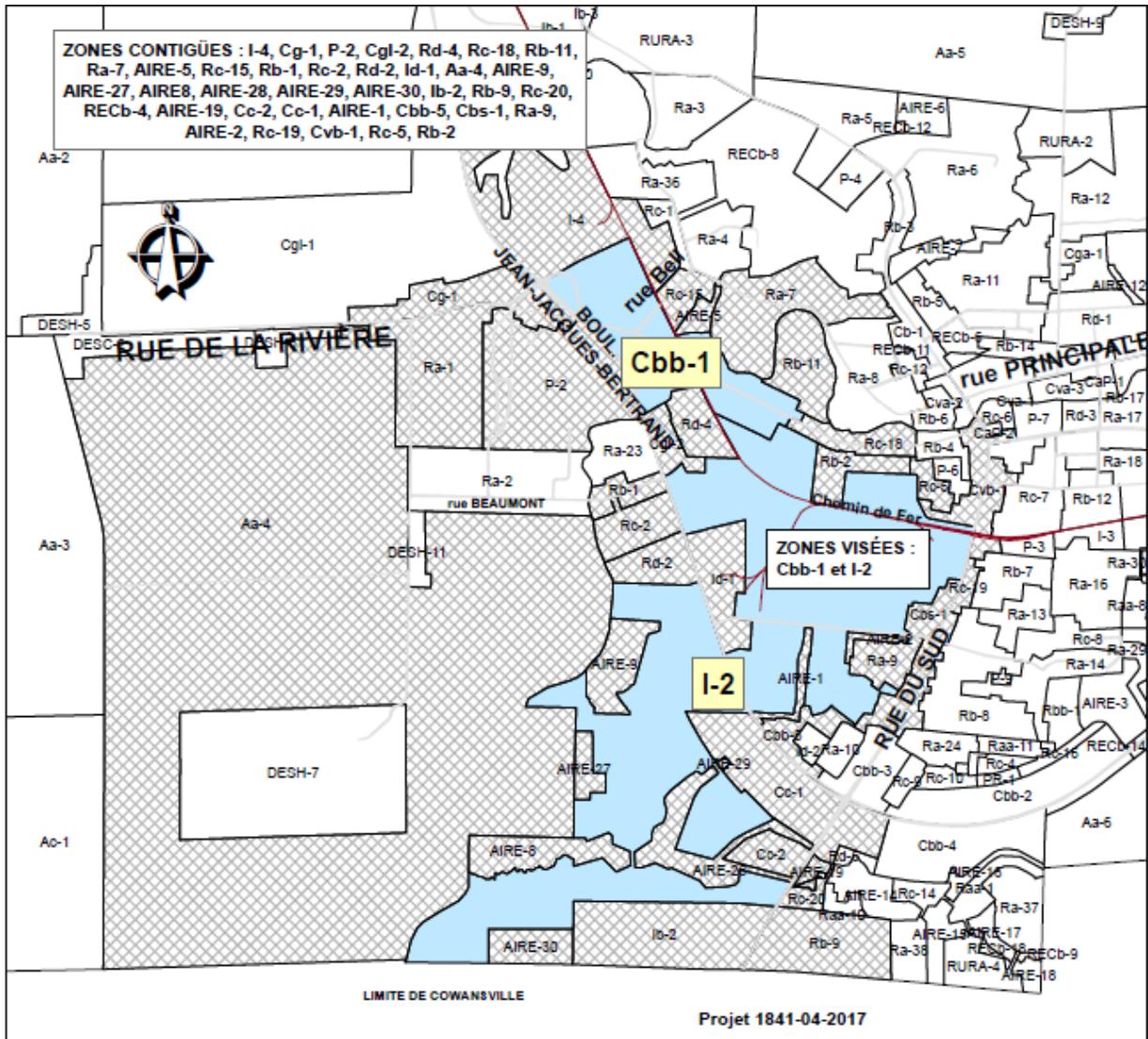
Pour l'objet b), les zones visées et contigües sont illustrées au croquis suivant :



2. Le projet de règlement 1841-04-2017 a pour objet :

- 1) De modifier l'Annexe I comme suit :
 - a) Changement des limites des zones I-2 et Cbb-1 en agrandissant la zone I-2 pour y inclure une partie du lot 3 799 527 du cadastre du Québec.

Le tout tel qu'illustré au croquis suivant :



Ces projets de règlements, conformément à la loi, feront l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **lundi, 21 août 2017 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ces projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, et au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, 172, rue du Nord, Cowansville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 16 août 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA